

Le 14 février, réclamons tous ensemble ce qu'il manque sur nos salaires !

Hausses de prix !

Des hausses de prix continues et des salaires bloqués ! **Ça ne peut plus durer !**

Nos salaires sont bloqués depuis mars 2012 mais les prix ont continué de grimper sans arrêt. Le minimum serait d'imposer un vrai rattrapage des années de blocage et que les salaires augmentent au même rythme que les prix.

Quelques exemples d'augmentations des prix de 2012 à 2018

Gasoil : **+27,10%**

Redevance télé : **+9,42%**

Gaz : **+6,90%**

Electricité : **+6,08%**

Loyers : **+4,80%**

Prix à la consommation : **+4,50%**

Et pour nous ?

Calcul du manque à gagner dû aux 5 années de gel des salaires, sur la base de la dernière AG de 2012, soit (seulement) 33€ net.

Année	AG	Calcul	TOTAL
2013	0€	13X33€	429€
2014	0€	13x66€	858€
2015	0€	13X99€	1287€
2016	8€	13X 124€*	1612€
2017	11€	13X146€*	1898€

*124€ = 33€ sur 4 ans moins les 8€ d'AG de 2016

*146€ = 124(2016) + 33€-11€ d'AG de 2017

Une perte de salaire de 6084€, la CGT demande le versement de cette somme pour tous les salariés et retraités PSA ainsi qu'aux intérimaires.

400€ pour tous !

Une réévaluation de nos salaires de 400€ nets cette année est donc plus que justifiée.

C'est possible est ça ne mettrait pas en danger la situation financière du groupe.

Le coût de cette augmentation ne représenterait qu'environ 249 millions d'€ pour les 48 000 salariés de PSA en France.

Il resterait donc 951 millions d'€ sur les bénéfices du premier semestre 2017.



Tous ensemble !

C'est donc dans ce contexte que la CGT du groupe PSA appelle tous les salariés de toutes les équipes, de toutes les usines à se faire entendre :

Le 14 février 2018, veille des négociations salariales, et de l'annonce des chiffres de l'augmentation générale, pour imposer une augmentation plus que justifiée.



Parlons en ensemble, contactez votre délégué CGT.

La CGT revendique

L'arrêt immédiat du gel des salaires accompagné par une augmentation générale des salaires de 400€ pour tous.

- ✓ Un rattrapage salarial global équivalent à l'ensemble de la perte subie sur les quatre dernières années.
- ✓ Aucun salaire en dessous de 1 800 € Brut.
- ✓ L'intégration du supplément d'intéressement au salaire de base.

La levée immédiate de toutes les mesures de baisse salariale du NCS et du NEC :

- ✓ Le retour de la Prime Evolution Garantie pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté.
- ✓ L'abolition du système des compteurs et l'abandon du principe de modulation.
- ✓ Retour du paiement à 45% des heures supplémentaires au lieu de 25 %.
- ✓ Retour au barème de l'ACCAC d'avant le NCS.
- ✓ L'abandon de la mesure d'équipe de nuit à contrat à temps partiel.
- ✓ Que les avantages liés à l'ancienneté soient pris en compte entièrement pour les congés parentaux d'éducation.
- ✓ Le paiement des heures supplémentaires à 100%.
- ✓ La subrogation des indemnités de la sécurité sociale sur tous les sites du groupe.
- ✓ L'intégration de la totalité de la prime ICH (prime d'équipe) dans le salaire de base pour les salariés de Rennes.
- ✓ L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes : rattrapage de salaire immédiat avec effet rétroactif, pour toutes les femmes qui subissent une différence de traitement salarial.
- ✓ Le maintien de la prime d'éloignement pour les salariés "missionnaires".

Des embauches c'est possible !

Certains diront que c'est toujours ça de pris, d'autres vont se féliciter d'avoir signés des accords car 72 embauches c'est mieux que rien !

305 suppressions d'emplois pour 72 embauches en CDI seulement, c'est inacceptable !

A ce rythme, les **2400 intérimaires** qui travaillent à Sochaux devraient attendre **48 ans** pour être tous embauchés en CDI.

La CGT réclame une embauche en CDI PSA pour compenser chaque départ et des embauches de privés d'emploi pour permettre de travailler tous, moins, et mieux. La précision est importante car trop souvent la direction se sert du CDI Intérim (contrat de 3ans) pour faire sa promotion "sociale"...

Intéressement, participation



Les résultats financiers seront publiés le 1^{er} mars, et quelques jours après, les montants des primes de participation et d'intéressement nous seront communiqués.

Bien sûr que nous n'allons pas cracher sur une prime qui permet de mettre un peu de beurre dans les épinards. C'est tous les mois que les factures arrivent. Sans oublier que cette prime n'est pas prise en compte pour le calcul du montant de nos retraites, en demeurant pour autant imposable. Sans oublier qu'elle n'est pas versée à nos collègues intérimaires.

Rappelons que le NEC et le NCS, signés par les autres OS plafonnent le montant de ces primes.

C'est aussi pour cela que la CGT est pour une augmentation générale, ajoutée à cette prime. Et que celle-ci soit versée aussi à tous les intérimaires.